

COMMUNE DE SAINT REMY LES CHEVREUSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2009

Présents : Monsieur SAUTIERE - Madame JANCEL - Madame SIMIOT - Monsieur BAVOIL - Madame ROBIC - Monsieur GUIGUI - Madame AUDOUZE - Monsieur TURCK - Madame VALADE - Monsieur MENIEUX - Monsieur BRICE - Madame IDRISSE - Madame BRUNELLO - Monsieur LECAILTEL - Monsieur GRAMUNT - Madame DUCOUT - Monsieur VANHERPEN - Madame SCHWARTZ - GRANGIER - Monsieur GUELF - Madame MELCHIORI - Madame BECKER -

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame BERNARDET - Monsieur GRAMUNT

Absents représentés : Monsieur ZIMMERMANN par Monsieur SAUTIERE, Madame JOURDEN par Madame AUDOUZE, Monsieur JEANNE par Monsieur BAVOIL, Monsieur GUELF par Monsieur VANHERPEN, Monsieur MAUCLERE par Madame BECKER

Personnes extérieures au Conseil Municipal : Monsieur JAUBERT, Madame GAVIGNET -

Madame AUDOUZE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 4 décembre 2008 et du 12 février 2009
- Décision(s) prise(s) par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
- Déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.)
- Débat d'Orientation Budgétaire 2009 *Budget Commune.*
- Débat d'Orientation Budgétaire 2009 *Budget Assainissement.*
- Application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au F.C.T.V.A.
- Demande de subvention au Conseil Général pour la réalisation d'une étude préalable d'expertise habitat dans le cadre de l'instruction d'un contrat CDOR.
- Modification du tableau des effectifs.
- Désaffectation de logements du parc privé communal réservé jusqu'à présent au corps enseignant.
- Point d'actualité sur les affaires en cours et questions diverses.

En préalable à l'ouverture de séance, Monsieur MENIEUX informe le Conseil Municipal que la première réunion de la Commission Consultative de la Réserve Naturelle Régionale de Biodiversité se tiendra le 2 avril prochain.

Il ajoute que tous les élus municipaux étant convaincus de l'intérêt de ce dossier et, plus généralement, de la préservation de la biodiversité, il a confectionné pour chacun d'eux et leur offre en cadeau un nichoir destiné à protéger la faune et à favoriser la nidification.

Il termine en déclarant « Que la biodiversité soit protégée pour garantir la survie de l'espèce humaine ».

Monsieur le Maire le remercie chaleureusement pour cette spontanée, délicate et appréciée initiative.

A. - APPROBATIONS DES COMPTES RENDUS

Interventions de Madame DUCOUT :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2009

« Je vous ai lu le message envoyé par Monsieur Adam de la Sous-préfecture de Rambouillet

Le voici à nouveau :

Une servitude de passage ne constitue pas un droit réel pour le propriétaire qui veut faire réaliser des travaux sur sa propriété. Il s'agit juste d'une autorisation administrative. Bien évidemment, il ne faut pas que les travaux empiètent sur le domaine communal ni que la servitude de passage soit accordée sans conditions de durée.

Deux conditions ont été énoncées par la préfecture.

Pour cette raison, je m'abstiendrais concernant l'approbation de ce Compte Rendu. »

VOTE : UNANIMITE. (Abstention : Madame DUCOUT).

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2009

« Vous avez omis mon intervention à propos du manque cruel de bibliothèque.

Je suis intervenue pour dire :

A Saint Rémy, nous n'avons aucune bibliothèque, nous sommes obligés de nous déplacer vers MAGNY, CHEVREUSE, BOULLAY LES TROUX, qui avec ses 500 habitants a une bibliothèque. Ici on n'est même pas capable d'ouvrir une bibliothèque

A cela, Monsieur Alain VANHERPEN a ajouté : « Si une fois tous les 2 ans 600 fois le même livre ».....

Pour cette raison Madame DUCOUT s'abstient concernant l'approbation de ce CR »

Monsieur VANHERPEN : rectifie l'erreur qui s'est glissée dans le paragraphe concernant la réglementation des vols d'avion de TOUSSUS-LE-NOBLE. Il faut noter 600 pieds et non 6000 pieds.

VOTE : UNANIMITE (Abstention : Madame DUCOUT).

B. - DECISION(S) PRISE(S) PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Néant

C. - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.)

Pas de préemption.

I - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009 BUDGET COMMUNE

Notre politique budgétaire communale s'inscrit en 2009 dans un contexte de crise financière et économique internationale auquel aucune structure publique ou privée n'échappe et qu'il serait péremptoire d'analyser exhaustivement ici.

Nous devons donc lucidement et objectivement avoir conscience de ses retombées, plausibles voire certaines, ponctuelles ou pérennes sur nos finances communales pour 2009 et, a fortiori, pour les années à venir.

Ces principales retombées sont :

- **RALENTISSEMENT BRUTAL DES DROITS DE MUTATION :**
Source Compte Administratif :
455 564 € en 2007
270 111 € en 2008,
Soit par rapport aux prévisions déjà prudentes en 2007 et 2008 : - 185.453 euros,
- **PROBALITE DE LA PERTE DE LA PART DE LA TAXE PROFESSIONNELLE PEUGEOT QUE NOUS REVERSAIT LE CONSEIL GENERAL** (vu les difficultés de l'industrie automobile) : - 250.000 euros
- **NOUVELLES NORMES DE FORMATAGE DE CERTAINES DOTATIONS NATIONALES :**
Limitation à 2 % de l'enveloppe contenant les principales dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement notamment) et intégration du FCTVA dans cette enveloppe alors que celui-ci augmente de 10 % par an en moyenne, ce qui implique nécessairement la baisse d'autres dotations.
Estimation : - 50.000 euros
- **FIN DU PROCESSUS DE COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE PROFESSIONNELLE DU CEBTP, entreprise ayant quitté Saint-Rémy**
Perte devenant définitive en 2010, après compensation dégressive durant 3 ans : de l'ordre de 100.000 euros
- **DISPARITION PLAUSIBLE (PARTIELLE ?) DE CERTAINS REFINANCEMENTS SOCIAUX PAR LA CAFY** (qui impacte notre budget via celui du CCAS) : Estimation : - 70 000 euros.

DIMINUTION TOTALE DES RECETTES ESTIMEES : 655 453 €
--

Or, nous entamons l'exercice budgétaire avec, en données comptables locales au 1^{er} janvier 2009, un endettement de 9,7 millions d'euros,

Avant comptabilisation des emprunts strictement nécessaires en 2009 (actuellement 0,5 million d'euros engagés),

Après remboursement de notre annuité 2009 de dette en capital à **834 000 €**,
Réalisation des opérations d'investissement suggérées à hauteur de **1,9 million d'euros**
Et perception effective des subventions estimées à hauteur de **617 000 euros**
Ce qui porterait notre endettement au 1^{er} janvier 2010, à **9,9 millions d'euros**,

Notre Compte Administratif 2008 non disponible actuellement, d'où son approbation d'ici au 30 juin, après derniers éléments à recevoir du comptable public quant à lui devrait se présenter comme suit :

- Excédent prévisionnel de FONCTIONNEMENT : 182 500 €
- Déficit prévisionnel d'INVESTISSEMENT : 398 300 €

Soit un déficit global de clôture de 215 800 € n'appelant pas d'observations.

Ensuite, comme chaque année, nous devons respecter les normes de constructions budgétaires obligatoires selon ci-dessous :

LIBELLE	DEPENSES PREVISIONNELLES 2009
déficit prévisionnel section investissement	398 364 €
Annuité en capital de la dette	834 000 €
Opérations d'investissement suggérées	1 900 000 €
Reprise des restes à réaliser	24 638 €
TOTAL	3 157 002 €

LIBELLE	RECETTES PREVISIONNELLES 2009
Excédent prévisionnel section fonctionnement	182 371 €
FCTVA 2007	241 147 €
FCTVA 2008	227 000 €
Taxe Locale d'Equipement	137 683 €
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	463 327 €
Amortissements	207 836 €
Subventions	617 000 €
Emprunt d'équilibre	1 040 238 €
Reprise des restes à réaliser	40 400 €
TOTAL	3 157 002 €

En conséquence de ce qui précède, malgré cet environnement macroéconomique défavorable et pour continuer à préparer l'avenir de Saint Rémy au-delà de la crise,

NOUS AVONS ARTICULE NOS PREVISIONS AUTOUR :

- ***D'UNE BAISSÉ DRÁSTIQUE MAIS RAISONNÉE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT***
Hors frais de personnel incompressible de 2,4 millions d'euros qui subira une hausse mécanique de 2 % (sur un total général de 7,9 millions d'euros) :
- 496 000 euros
- ***DU MAINTIEN EN 2009 DE NOTRE ENDETTEMENT Á SON NIVEAU ATTEINT AU 1^{er} JANVIER 2009*** (Cf. ci-dessus).

Nous souhaitons, en effet, ne pas emprunter en 2009 plus que le remboursement d'annuité de dette en capital

- pour ne pas grever irréversiblement l'environnement financier des générations futures

- et pour sauvegarder nos besoins d'autofinancement des années à venir pour nos grands équipements prévus en cours de mandat.

- **DU MAINTIEN, LA ENCORE, DE NOS INVESTISSEMENTS EN 2009 A UN MONTANT AU MOINS EQUIVALENT A 1.800 000 EUROS**, conformément à la moyenne réalisée les 4 dernières années :

2004	2 675 494 €
2005	1 658 881 €
2006	1 251 100 €
2007	1 610 786 €

ceci pour bénéficier du dispositif de remboursement anticipé du fonds de compensation de TVA développé ci-après *notamment en Sécurité Routière cette année* rue de Paris (coût prévisionnel 700.000 euros) puis autres, rue Port Royal début 2010.

(Les Maires décident de 73 % de l'investissement public avec les conséquences sur l'emploi que vous pouvez imaginer en cas d'arrêt total... s'ajoutant aux difficultés déjà rencontrées par toutes les entreprises privées...)

- **LE TOUT EN LIMITANT LA PRESSION FISCALE A 2 %**
(Nous n'avions pas augmenté l'année dernière malgré les investissements réalisés pour 1 483 806 €)

Et alors que nos taux sont tout à fait dans la moyenne départementale :

	Taux communaux 2008	Proposition 2009	Taux moyens départementaux 2008
Taxe d'habitation	11,65 %	11,88 %	12,36 %
Taxe foncière bâti	12,49 %	12,74 %	14,51 %
Taxe foncière non bâti	45,66 %	46,57 %	53,68 %
Taxe professionnelle	13,89 %	14,17 %	15,87 % (1)

(1) Taux moyen national 2008, le Département comportant des EPCI à fiscalité intégrée (Taxe Professionnelle Unique perçue directement par la structure intercommunale).

Bien entendu, parallèlement :

- **nous essaierons de bénéficier de toutes les mesures de relance qui nous sont suggérées par les pouvoirs publics nationaux**
[Exemple : anticipation de remboursement de la TVA à N+1 au lieu de N+2 (de l'ordre de 227 000 EUROS en ce qui nous concerne)],
- **et que nous étudions également, avec le Département cette fois, et dans le strict cadre de nos prévisions figurant au PLU, la mise en place d'un contrat d'offre résidentielle (CDOR) : recettes prévisionnelles sur 2009 : 450 000 €**
- **De même que nous continuons d'étudier la réhabilitation nécessaire de la partie ancienne de l'Eglise**

Étant précisé que ces deux dernières opérations, vous seront proposées par Décision Modificative dès leur finalisation

Cette politique sera conduite eu égard cependant à nos réelles possibilités financières et autres, et compte tenu évidemment de notre propre prospective de mise à disposition de nouveaux équipements.

C'est ainsi qu'en 2009,

D'une part,

- *sans nous décourager, malgré cet environnement macro économique que nous subissons tous, dont quiconque ne peut vous affirmer l'évolution,*

Et d'autre part,

- *respectueux de nos engagements politiques, raisonnables en endettement, fiscalité, fonctionnement et mise à disposition de nouveaux services à nos administrés,*

Nous continuerons avec détermination de préparer l'avenir de Saint Rémy, au-delà de la crise, privilégiant, de manière intangible tout au long de l'année, cette conduite budgétaire raisonnée et maîtrisée.

Le Conseil Municipal prend acte du DOB ci-dessus

Monsieur le maire indique que la crise économique et financière est réelle et qu'il est illusoire de croire passer au travers, qu'il faut rester lucide et appréhender objectivement les retombées de cette crise.

Il précise que l'endettement de la Commune s'élève à 1 230 € par habitant, dont la moitié, toutes choses étant égales par ailleurs (c'est-à-dire sans nouvel emprunt), sera remboursée en 5 ans et 70 % en 8 ans.

Il ajoute que dans le contexte de crise généralisée, le budget 2009 est un budget particulièrement difficile, compte tenu des économies à réaliser et des pertes de recettes constatées, mais qu'à l'inverse si l'ensemble des Mairies cessait d'investir, cela équivaldrait à un manque de chiffre d'affaires pour nos fournisseurs d'environ 57 milliards d'euros, soit plus de 70 % de la commande publique, avec les incidences plausibles que l'on peut imaginer sur le niveau d'emploi dans notre pays.

Il précise que les ajustements se feront sur une partie des frais de fonctionnement, à hauteur de 500 000 € sur un total de 5 millions.

S'agissant de l'investissement, il estime qu'il ne faudra pas emprunter beaucoup plus que le remboursement du capital de la dette pour financer, pour l'essentiel, d'importants travaux de sécurité routière et de voirie rue de Paris et rue de Port-Royal et maintenir nos capacités d'autofinancements pour nos gros investissements d'équipements publics à venir.

Monsieur le maire conclut en indiquant que cette construction budgétaire est raisonnée et sera maîtrisée tout au long de l'année.

Madame SCHWARTZ-GRANGIER et Monsieur VANHERPEN demandent où se situent exactement les grands postes d'économies en fonctionnement

Monsieur le Maire leur répond qu'elles consistent, pour partie, en moins d'élagages et à la fin du bail de voirie qui ne se montera qu'à 72 000 € en 2009 contre plus de 240 000 € en année pleine.

II - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009 BUDGET ASSAINISSEMENT

Notre Compte Administratif 2008 devrait se présenter comme suit :

Section d'exploitation : 97 553,74 €

Section d'investissement : 48 918,09 €

Soit un excédent global de clôture de 146 471,83 €,

Alors que notre endettement résiduel s'élève à 50 000 €, complètement remboursé en 2011.

Sachant que faute de subvention, aucune grosse opération d'assainissement n'est prévue par le SIAHVY (pour Saint-Rémy et autres Communes), priorité étant donnée aux constructions de stations d'épuration DAMPIERRE / VILLEBON SUR YVETTE, le budget 2009 sera alimenté comme toujours essentiellement par le versement des taxes d'assainissement de nos administrés : estimation prudente 100 000 €

Et amputé :

- de la participation communale au SIAHVY, incluant le remboursement des emprunts hydrauliques : 76 897,54 €
- remboursement du capital de la dette arrondi à 25 000 €
- remboursement spécifique et progressif au SIAHVY à compter de 2009 et sur 5 ans de 32 000 € en l'absence de subventions finalement non obtenues (route de Limours)

Ainsi, se présentera ce budget, sans recours à l'emprunt, avec un excédent général maintenu de l'ordre de 120 000 €.

Les excédents ainsi constitués serviront aux apports personnels des opérations futures, en limitant nos éventuels besoins d'emprunt le moment venu.

Toutefois, nous devrions peut-être bénéficier d'une opération rue de Ragonant (qui n'impactera pas directement sur notre budget, seule une demie chaussée nous appartenant)

Le SIAHVY n'a pu programmer en intercommunal la rue Lamartine (incidences sur nos propres travaux de voirie ?)

Aucune autre programmation n'est plausible en 2009, malgré nos demandes renouvelées (Assas et Hoche).

Le Conseil Municipal prend acte du DOB ci-dessus

Monsieur MENIEUX demande à ce que les Maires de Saint-Rémy et de Gif puissent se rencontrer afin de parvenir à un accord pour financer les eaux pluviales rue de Ragonant, parallèlement aux travaux d'assainissement envisagés.

Monsieur le maire lui répond qu'il faut trouver 40 000 € de part et d'autre.

Monsieur MENIEUX propose à Monsieur le Maire qu'un rendez-vous se tienne entre les deux Maires et le SIAHVY qui, à sa demande et parce que cela était contesté, a précisément localisé le réseau d'eaux pluviales sur les deux Communes à proximité de ladite rue.

Monsieur le Maire lui répond que ce rendez-vous se fera.

Monsieur GUIGUI présente ensuite le budget de la Caisse des Ecoles pour 2009, à savoir :

Un budget autonome de 127 100 € alimenté principalement par une subvention de la Commune de 90 000 €, majorée de 25 000 € au titre d'un transfert de charges jusqu'alors supporté par le budget principal, ce afin que l'ensemble des frais de fonctionnement du scolaire soit regroupé sur le budget de la caisse des Ecoles.

Il précise que les taux des dotations allouées aux écoles sont en légère hausse et celles versées directement aux coopératives seront notifiées début avril, légèrement augmentées elles aussi.

Il conclut en indiquant que 2 séjours de classe découverte seront organisés cette année :

- *Ecole primaire Jacques LIAUZUN : plages du Débarquement*
- *Ecole primaire Jean JAURES : classe scientifique*

Madame SIMIOT présente à son tour le budget du CCAS pour 2009, à savoir :

Un budget essentiellement de fonctionnement pour les structures petite enfance et enfance, les besoins sociaux et la vie des Seniors ; budget alimenté par une subvention communale de 940 000 € (représentant 60 % des recettes), les subventions de la CAFY et les produits des services assurant le solde.

Madame SIMIOT présente ensuite les projets en cours ou déjà réalisés pour certains d'entre eux en 2009 :

- *Micro-crèche d'une capacité de 9 enfants, nécessitant au minimum 3 embauches, située dans un bâtiment proche de l'école primaire Jean MOULIN et nécessitant des travaux de réhabilitation pris en charge par le budget principal communal.*
- *Maison de la Petite Enfance, dont le projet pourra avancer dès l'approbation du PLU*
- *Informatisation de la saisie des présences au Centre de Loisirs et à la Halte-garderie pour une meilleure gestion*
- *Espace Jeunes La Noria : un séjour au ski a été organisé en février. Est projeté l'aménagement acoustique d'une salle de répétition et l'acquisition d'instruments de musique (batterie principalement)*
- *Deux consultations thématiques ont été menées à destination des Seniors (pour mieux appréhender leurs besoins) qui ont mis en exergue le souhait de la création d'un atelier multimédia, l'organisation de sorties plus nombreuses et l'acquisition d'un minibus pour aller à la bibliothèque. Cette acquisition peut être envisagée en leasing ou achat direct pour également les activités respectives du Centre de loisirs, de la Noria et des Seniors*

III - APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE RELATIF AU F.C.T.V.A.

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leurs engagements au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1615-6,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 1 799 065 €

DECIDE D'INSCRIRE au budget primitif 2009 de la Commune 1 900 000 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 5,61 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'ETAT.

AUTORISE le Maire à conclure avec le représentant de l'ETAT la convention par laquelle la Commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'investissement en 2009 selon ci-dessus afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

VOTE : UNANIMITE.

IV- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE PREALABLE D'EXPERTISE HABITAT DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION D'UN CONTRAT CDOR

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que le souci d'adéquation au plus près des objectifs de réalisation de logements, les recommandations des Personnes Publiques Associées et l'état d'avancement du PLU amènent la Commune à recourir à un cabinet d'études spécialisé pour corroborer ses propres analyses.

Cette étude est subventionnable par le Conseil Général à 80 % avec un plafond de 30 000 € HT, sous réserve d'un échange préalable avec les services dudit Conseil Général sur l'intention de l'expertise et son projet de cahier des charges.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

SOLLICITE le Conseil Général pour la réalisation d'une étude expertise habitat selon les modalités ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à engager cette étude et à signer tous documents afférents.

Madame DUCOUT demande si l'étude expertise habitat fait l'objet d'un appel d'offres ?

Monsieur BAVOIL lui répond qu'il s'agit d'une consultation simplifiée.

VOTE : UNANIMITE.

V- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe que, suite à des avancements de grade, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs des agents de la Commune à compter du 1^{er} mars 2009.

De ce fait, il propose la création des postes suivants :

- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Opérateur qualifié des APS
- Brigadier Chef Principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de créer les postes suivants :

- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Opérateur qualifié des APS
- Brigadier Chef Principal.

VOTE : UNANIMITE

VI- DESAFFECTATION DE LOGEMENTS DU PARC PRIVE COMMUNAL RESERVE JUSQU'A PRESENT AU CORPS ENSEIGNANT

Les lois du 30 octobre 1886 et 19 juillet 1889 ont posé le principe selon lequel les Communes doivent fournir un logement « convenable » aux instituteurs attachés aux écoles publiques, ou à défaut leur verser une indemnité représentative de logement, qui n'est due qu'à titre subsidiaire dans l'hypothèse où la Commune ne posséderait pas de logement de fonction.

Les professeurs des écoles ou instituteurs intégrés dans ce corps n'ont pas droit au logement. De ce fait, des logements de fonction demeurent vacants sur la Commune de Saint-Rémy.

Aussi, il vous est proposé d'en désaffecter trois pour pouvoir répondre à des besoins de service public (micro-crèche, entre autres).

VU la demande de désaffectation de logements de fonction des instituteurs adressée à Madame la Préfète et à Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Yvelines, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale en date du 14 novembre 2008

VU l'avis favorable de Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Yvelines, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale en date du 17 décembre 2008

VU l'avis favorable de Madame la Préfète en date du 3 février 2009

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU l'exposé de Monsieur GUIGUI, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de déclasser les logements ci-dessous :

- 25 rue Lamartine, Ecole élémentaire Jean MOULIN :
 1. Logement au rez-de-chaussée de type F3, d'une surface de 64 m²
 2. Logement au 1^{er} étage de type F4, d'une surface de 72 m²
- 6 rue de la république, Ecole élémentaire Jean JAURES :
 1. Logement de type F3, d'une surface de 63 m²

VOTE : UNANIMITE

Monsieur GUIGUI précise que la désaffectation n'est possible qu'à la triple condition qu'il n'y ait pas de demande en cours de la part d'instituteurs ou d'institutrices, que l'entrée du logement soit autonome vis-à-vis des bâtiments scolaires et que l'Inspecteur de l'Education Nationale et le Préfet aient été préalablement saisis pour donner leur avis.

Madame DUCOUT, constatant que plusieurs logements sont vacants, demande pourquoi tous ne sont pas déclassés.

Monsieur GUIGUI lui répond que les appartements concernés ne sont pas indépendants.

VII - POINTS D'ACTUALITE SUR LES AFFAIRES EN COURS

RUE DE PARIS : Une réunion des riverains est programmée le 1^{er} avril 2009 à 20 h 30.

HORODATEURS : Le marché a été attribué à la société PARKEON. Installation effective courant juin.

CHAUFFERIE : Le bureau d'études SERGIS a été désigné et sera chargé de vérifier les chaudières de tous les bâtiments communaux.

PASSEPORTS BIOMETRIQUES : Le système devrait être opérationnel à partir du 27 avril 2009.

RESTAURATION SCOLAIRE : La Commune a demandé de proroger d'un an le contrat de restauration scolaire pour se ménager la possibilité d'étudier la mise en place éventuelle d'un self-service pour les élèves du primaire fréquentant le restaurant central.

CAT AIGREFOIN : Rendez-vous le 1^{er} avril 2009 avec le Conseil Général pour présentation du projet de construction de 3 pavillons destinés à héberger 21 nouveaux travailleurs handicapés et 4 personnels d'encadrement.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : D'une capacité de 10 places, cette aire va être construite au Mesnil Saint Denis pour une livraison prévue à la fin de l'année civile. Conformément à la réglementation, cet équipement proposera des fonctionnalités similaires à une aire d'autoroute, à savoir eau, électricité, sanitaires, téléphone. La scolarisation des enfants, obligatoire, se fera dans les écoles du Mesnil-Saint-Denis avec répartition ensuite entre les 3 communes des charges induites.

Monsieur le Maire remercie les services techniques du Mesnil Saint Denis pour l'élaboration du cahier des charges et précise que le Conseil Municipal aura à se prononcer sur le règlement intérieur de cette aire, incluant la durée du séjour et la tarification pour les gens du voyage ainsi que sur la répartition des frais de fonctionnement entre Chevreuse, Saint-Rémy-lès-Chevreuse et le Mesnil Saint Denis.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : Commission installée par Monsieur TURCK le 12 mars 2009.

QUESTIONS DIVERSES

Madame DUCOUT : « Des entreprises ont quitté le domaine de Saint Paul. Avez-vous été contacté par d'autres entreprises qui voudraient s'y installer ? »

S'agissant d'un domaine privé, Monsieur le Maire répond qu'à sa connaissance il n'y a actuellement aucune autre entreprise candidate à venir.

Madame DUCOUT : « L'association pour l'amélioration des transports du plateau de Saclay (ATPS) vous a adressé une lettre date du 7 janvier 2009, vous demandant de soutenir la démarche d'un plan d'urgence pour le RER B. »

Monsieur le Maire répond qu'une association saint rémoise d'usagers du RER à l'écoute des demandes et des besoins des administrés ne s'étant pas manifestée, il n'a pas été donné suite.

Suite à une demande de Madame DUCOUT, concernant les frais de cabinet d'étude, d'honoraires des consultations juridiques, droits et taxes inhérents préalables à la création de la Fondation RAYMOND DEVOS , Monsieur le Maire répond que tout a été supporté par la succession et que la Fondation elle-même dispose des moyens financiers pérennes à son fonctionnement.

Madame DUCOUT : « Quelles sont vos informations à propos de l'OIN ? ...(Je ne dispose pas du texte concernant la demande de saisine de la commission de débat public je souhaite connaître vos informations auparavant). »

Concernant les informations disponibles sur l'OIN, Monsieur le Maire répond à madame DUCOUT qu'il ne dispose pour l'instant d'aucune information spécifiquement crédible, si ce n'est que l'Université d'Orsay pourrait être déplacée sur le plateau de SACLAY.

A NOTER :

Monsieur Jean-Jacques MENIEUX rappelle que les Journées Nationales de la Nature auront lieu les 16 et 17 mai prochain. 2 visites guidées seront organisées avec le Parc Naturel Régional dans la Réserve Naturelle Régionale.

La séance est levée à 22 h 30.

Le Secrétaire de séance,

Marie-Chantal AUDOUZE.

Le Maire,

Guy SAUTIERE.